

Les aides au logement

Selon votre situation familiale et professionnelle, vos ressources et le logement occupé, que vous soyez locataire ou accédant à la propriété, vous pouvez éventuellement bénéficier d'une aide au logement. Plusieurs structures vous accompagnent.

Page modifiée le lundi 6 décembre 2021 • Données Le Mans Métropole

Caisse d'allocations familiales



© Ville du Mans

Si vos ressources sont modestes, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'aides.

Aide personnelle au logement

Si vous payez un loyer et que vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des trois aides au logement suivantes.

- L'Aide personnalisée au logement (APL), si votre logement neuf ou ancien est conventionné,
- l'Allocation de logement familiale (ALF), si votre logement n'est pas conventionné et si vous constituez une famille,
- l'Allocation de logement sociale (ALS), si vous ne pouvez ouvrir des droits ni à l'APL, ni à l'ALF.

Montant

Le montant de ces aides varie **selon votre situation**. Les éléments suivants sont pris en compte.

- Le montant du loyer,
- les charges,
- vos revenus,
- votre situation familiale,
- votre statut, selon que vous êtes étudiant, salarié ou demandeur d'emploi, par exemple.

Calcul

L'aide personnelle au logement est calculée selon les ressources les plus récentes et actualisée tous les trois mois pour tenir compte de la situation du demandeur.

Accueil

La Caisse d'allocations familiales (Caf) vous accueille sur rendez-vous au 178, avenue Bollée, au Mans. [Retrouvez les informations pratiques sur son site](#) ou appelez le 32 20 au prix d'un appel local, du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30.

Fonds de solidarité logement

Si vous avez de très faibles ressources, le Fonds de solidarité logement (FSL), géré par le Département, peut vous venir en aide.

Garantie

Le FSL peut accorder sa garantie s'il vous est demandé un garant pour accéder à un logement alors que vos ressources sont minimales – moins de 700 € pour une personne seule, par exemple.

Pour un logement du secteur privé, l'accord de garantie n'est donné que si le versement en tiers payant de l'aide au logement est accepté par le futur locataire et le bailleur.

Prêts et subventions

Le FSL peut accorder des aides financières sous forme de prêts ou de subventions pour le paiement du dépôt de garantie, ou caution, et le versement de l'aide au logement due pour le premier mois de loyer, réglementairement non versée, si vos ressources sont inférieures à 700 €, pour une personne seule, par exemple.

Dettes

Le FSL peut intervenir pour le règlement des dettes locatives, le financement d'un accompagnement social et la prise en charge des impayés de factures d'électricité, de gaz et d'eau.

Vous devrez **vous adresser au service de l'action sociale** de proximité de votre quartier ou de votre commune. Pour Le Mans, vous [vous rapprochez du CCAS](#).

Vous pouvez [obtenir des informations sur le site du Département](#) et auprès de la direction des Circonscriptions de la solidarité départementale, au 02 43 54 79 49.

Action Logement Services

Sous conditions, Action logement services, 25, rue d'Arcole, au Mans, 02 43 39 56 78, propose un service pour les ménages qui entrent dans un logement locatif du parc social ou privé.

Garantie de loyer

La garantie de loyer Visale est une caution accordée à tous les jeunes de moins de 30 ans et aux salariés de plus de 30 ans qui entrent dans un logement locatif du parc privé ou, pour le public étudiant ou alternant uniquement, du parc social. Elle garantit la totalité du bail et permet de prendre en charge le paiement du loyer et des charges locatives en cas de défaillance de paiement. Si vous désirez souscrire, vous devez [effectuer la démarche en ligne](#).

Les éventuelles dégradations locatives sont aussi couvertes sans frais et dans la limite de deux mois de loyers et charges, après déduction du dépôt de garantie, pour un logement du parc privé.

Dépôt de garantie

Le financement du dépôt de garantie, dit avance Loca-Pass, est mis en place pour le parc privé et le parc social. Il intervient dans la limite de 1200 €, sous forme d'un prêt sans intérêt, remboursable sur une durée qui ne dépasse pas 25 mois. Vous pouvez [tester votre éligibilité en ligne](#).

Aide Mobili-jeune

L'aide Mobili-jeune est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole ou sous conditions pour le secteur agricole.

Le montant de l'aide s'élève de 10 € à 100 € maximum chaque mois. L'aide est versée chaque mois à terme échu durant l'année d'alternance en cours. Vous pouvez [tester votre éligibilité en ligne](#).

Fonds d'action sociale du travail temporaire

Le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) apporte de nombreux services aux intérimaires en recherche de logement.

- Des garanties pour rassurer les bailleurs,
- l'accès à des offres de logements,
- une aide financière pour alléger le montant des honoraires d'agence immobilière,
- des conseils personnalisés.

Un site vous permet de [retrouver le détail de ces services](#).

3

allocations

C'est le nombre de types d'aides au logement qui sont versées selon les situations par la caisse d'allocations familiaales.



© Ville du Mans



Suivez l'actualité du logement.